



Communauté de Communes  
Ouche et Montagne

## **AIDES AUX ENTREPRENEURS - PRODUCTEURS, COMMERCANTS - CARTES DES POINTS DE VENTE ALIMENTAIRES**

### **• COVID-19 - CARTES DES POINTS DE VENTE ALIMENTAIRES OUVERTS**

#### Producteurs, commerçants : référencez-vous :

Le PETR Auxois-Morvan et le Conseil Départemental en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, ont réalisé des **cartes interactives qui recensent les points de vente en alimentation** à l'échelle du Pays et du Département.

Carte du PETR : <https://www.pays-auxois.com/produits-locaux-auxois-morvan/>.

Carte du CD21 : <https://www.cotedor.fr/je-decouvre-la-cote-dor/jveux-du-local-le-gout-de-ma-cote-dor>.

Pour être référencé, il est possible de remplir un formulaire accessible depuis la page du PETR et pour la carte du CD21, il faut contacter la Chambre d'agriculture directement au 03 80 68 66 00 ou par e-mail : [jveuxdulocal21@cote-dor.chambagri.fr](mailto:jveuxdulocal21@cote-dor.chambagri.fr).

<https://www.pays-auxois.com/produits-locaux-auxois-morvan/>

### **• COVID-19 - LES CCI DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SOUTIENNENT LEURS ENTREPRISES**

- la Chambre de Commerce et d'Industrie a mis en ligne une bourse d'entraide qui recense toutes les offres et toutes les demandes d'entreprises à entreprises

<https://www.entraideentreprises-covid19.fr/>

afin de faciliter des questions d'approvisionnement, de recherche de fournisseurs, de diversification éventuelle de leurs clients

- la Chambre de Commerce et d'Industrie a également créé une plateforme

[www.mon-commerce-ouvert.fr](http://www.mon-commerce-ouvert.fr)

qui informe tous les habitants et le grand public des activités commerciales et artisanales ouvertes et qui peuvent accueillir ou livrer à domicile. Cette plateforme permet aussi d'avoir accès à tous les producteurs locaux et de faciliter les achats en circuits courts.

- **COVID-19 - CARTES DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS**

Établissements ouverts : référez-vous :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie a créé une plateforme qui informe tous les habitants et le grand public des activités commerciales et artisanales ouvertes et qui peuvent accueillir ou livrer à domicile. Cette plateforme permet aussi d'avoir accès à tous les producteurs locaux et de faciliter les achats en circuits courts.

[www.mon-commerce-ouvert.fr](http://www.mon-commerce-ouvert.fr)

Pour être référencé, il est possible de remplir un formulaire accessible depuis la page de la CCI.

- **COVID 19 – AIDES AUX ENTREPRENEURS**

La Région Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour soutenir les entreprises avec la mise en place de **solutions financières (crédits, différés), d'un fonds de solidarité pour les entreprises auquel la CCOM participe à hauteur de 22 000 € et la création d'un fonds d'urgence pour les professionnels de l'évènementiel et du tourisme.**

Vous trouverez le récapitulatif de ces mesures sur la page suivante :

<https://aer-bfc.com/covid-19-principales-mesures-daccompagnement-et-de-soutien-pour-les-entreprises-regionales/>

De plus, vous trouverez de nombreux liens utiles aux entreprises, artisans, indépendants sur la page des services de l'Etat en Côte d'Or :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/economie-entreprises-artisans-independants-r3436.html>